

# Hausse record des mesures de protection en Suisse

Les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ont connu une année 2023 sans précédent. Au 31 décembre, près de 155'000 personnes faisaient l'objet de mesures de protection, soit une hausse de plus de 4% par rapport à 2022.



© COPMAL'année 2023 a marqué un tournant pour les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) en Suisse. Jamais auparavant ces institutions n'avaient été autant sollicitées. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : au 31 décembre 2023, 154'981 personnes bénéficiaient de mesures de protection, soit une augmentation de 5'516 cas par rapport à l'année précédente.

Cette hausse significative reflète une tendance sociétale plus large. Diana Wider, secrétaire générale de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), souligne que « de plus en plus de personnes ont besoin de soutien ». Cette réalité se manifeste également dans d'autres secteurs, comme en témoigne la surcharge des cliniques pédiatriques et des hôpitaux psychiatriques.

La protection de l'enfance a connu une augmentation particulièrement marquée, avec 6,5% de cas supplémentaires. Au total, 49'132 enfants faisaient l'objet d'une mesure de protection fin 2023. Cette hausse s'explique notamment par l'accroissement des curatelles pour les requérant-es d'asile mineur-es non accompagné-es et la multiplication des procédures judiciaires nécessitant la nomination de représentants et représentantes légales pour les enfants.

En ce qui concerne les adultes, 105'849 personnes bénéficiaient de mesures de protection, soit une augmentation de 2,4%. Cette évolution s'inscrit dans une tendance de long terme, liée au vieillissement de la population et à l'évolution des structures familiales. La curatelle de représentation reste la mesure la plus fréquente, concernant 86% des cas.

Il est important de noter que l'APEA n'intervient qu'en dernier recours. Diana Wider souligne l'importance des services de conseil volontaires et des mesures préventives : « Plus les services de conseil volontaires sont développés dans un canton, moins les mesures de l'APEA sont nécessaires ».

Face à ces chiffres, la nécessité d'une approche globale et coordonnée de la protection de l'enfant et de l'adulte apparaît clairement. Elle implique non seulement les APEA, mais aussi un large éventail d'actrices et acteurs sociaux et de santé publique. Le développement de statistiques nationales fiables sur les offres et le recours aux prestations d'aide à l'enfance et à la jeunesse s'avère également crucial pour mieux comprendre et répondre à ces besoins croissants.

(Source : communiqué de presse)

[Voir les statistiques complètes](#)